



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00638

Numéro SIREN : 751 405 606

Nom ou dénomination : 50's Café

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2013 sous le numéro de dépôt 6519

50's Café

S.A.S. au capital de 32.000 Euros

Siège social : 15 Place Jean Jaurès

42000 SAINT ETIENNE

R.C.S : SAINT ETIENNE - N°751 405 606

CHASSE TO
N° d'ordre : 2012 B 638
25 OCT. 2013
N° dépôt : 6519

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 25.07.2013

Le vingt-cinq juillet deux mille treize à 9 heures, au siège social,

Les associés de la société « **50's Café** » se sont réunis sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par les associés entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cédric MOREAU, Président.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les associés présents possèdent ensemble 3.200 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Puis Monsieur Cédric MOREAU, rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'un nouvel associé ensuite d'une cession d'actions.
- Prise d'acte du changement d'adresse du Président et de la Directrice Générale de la société.
- Pouvoirs.
- Questions diverses.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de la gérance.
- Le texte des résolutions.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Président ci-après intégralement retranscrit :

RAPPORT DU PRESIDENT

Messieurs,

Monsieur Eddy BOUGACI, associé propriétaire de 500 actions dans le capital de notre société a mis en vente 500 actions, moyennant le prix total de 5.000 euros.

Monsieur Cédric MOREAU s'est déclaré intéressé par le rachat de 250 actions au prix de 2.500 euros.

Monsieur Loic KAMINSKI, demeurant 15 Place Jean Jaurès 42000 SAINT ETIENNE, né le 24.09.1985 à SAINT ETIENNE (42), s'est déclaré intéressé par le rachat de 250 actions au prix de 2.500 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, ces cessions doivent être agréées par décision collective des associés adoptée à la majorité de 2/3 des associés présents ou représentés.

Il est rappelé aux associés qu'un droit de préemption, en cas de cession d'actions, a été instauré dans le pacte d'associés conclu à l'occasion de la constitution de notre société.

L'avenant au pacte d'associés qui sera conclu au jour de la cession des actions purgera ledit droit de préemption.

C'est pourquoi nous vous demanderons, au cours de cette assemblée, de vous prononcer sur ces cessions d'actions.

Dans un second temps, Monsieur Cédric MOREAU et Madame Sandrine MOREAU informent les associés de leur changement d'adresse personnelle selon les modalités suivantes :

Ancienne adresse : 26 rue Fernand Bonis 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Nouvelle adresse : 14 rue Buisson 42000 SAINT ETIENNE.

Les propositions qui vous sont faites correspondent aux résolutions qui vous sont proposées. Nous espérons qu'elles recevront votre agrément, témoignage de votre confiance.

LE PRESIDENT

Monsieur Cédric MOREAU

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Cédric MOREAU met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au Président de la régularité de la convocation, de la remise des pièces aux associés et de la réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale agréé en qualité de nouvel associé Monsieur Loic KAMINSKI et autorise les acquisitions des actions de Monsieur Eddy BOUGACI, aux conditions susvisées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du changement d'adresse personnelle du Président et de la Directrice Générale de la société selon les modalités suivantes :

Ancienne adresse : 26 rue Fernand Bonis 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
Nouvelle adresse : 14 rue Buisson 42000 SAINT ETIENNE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Cédric MOREAU, Président, à l'effet d'effectuer toutes formalités consécutives aux changements d'adresse intervenus, de signer tous actes et, généralement, faire le nécessaire au nom et pour le compte de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et dépôt qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Loic KAMINSKI remercie les associés de la confiance témoignée en l'agréant en qualité de nouvel associé.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures .

Après lecture, le présent procès verbal a été signé par le Président.

LE PRESIDENT
Monsieur Cédric MOREAU

